

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Sous-Préfecture de MONTREUIL-SUR-MER

MONTREUIL-SUR-MER Le 12 janvier 2015

Affaire suivie par Gaëtan GENEL

[gaetan.genel@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:gaetan.genel@pas-de-calais.gouv.fr)

03 21 90 80 19

Commission de Suivi de Site / IKOS  
Mercredi 17 décembre 2014

Compte rendu

**Étaient présents :** Philippe DIEUDONNE, Sous-Préfet de Montreuil-sur-Mer par intérim  
Élisabeth FROMENTIN, Secrétaire Général  
Mélanie KAKOL, Chef de Bureau de l'Environnement  
Gaëtan GENEL, Adjoint au Chef de Bureau de l'Environnement  
Sandrine LEFORT, Préfecture du Pas-de-Calais, SIDPC  
Murielle BENETAZZO, Inspectrice DREAL  
Maurice WIDEHEN, Maire de BIMONT  
Édith PRUVOST, Adjointe au Maire de MANINGHEM-AU-MONT  
Gérard CHEVALIER, Adjoint au Maire d'HUCQUELIERS  
Isabelle BERTIN, Association Prévention Santé Environnement Développement  
Marianne VANBRUGGHE, Présidente GDEAM-62  
Jacqueline MAILLARD, Suppléante Nord Nature / GDEAM  
Chantal CAPELLE, Fédération Nord Nature  
Jean-Marie CARLU, Chambre d'Agriculture  
Christian PARENT, SDIS 62, Gestion des risques  
Laurence LONGUET, Vice-Présidente Industries Lhotellier -- IKOS  
Christian FAVEREAUX, Directeur traitement IKOS  
Jacques PRAGAL, Responsable site IKOS BIMONT  
Lucie VAN DEN BOSSCHE, IKOS Environnement

**Renouvellement des membres du bureau :**

Suite à l'arrêté préfectoral de renouvellement de la C.S.S en date du 25 novembre 2014, il est précisé que seul le représentant de la commune de MANINGHEM-AU-MONT a été modifié. Madame Édith PRUVOST, Adjointe au Maire de la commune de MANINGHEM-AU-MONT remplace Monsieur Jean-Paul MARVALIN.

Suite à ce renouvellement, il y a lieu de procéder au renouvellement des membres du bureau (1 représentant par collège). Sont désignés :

- Collège des Collectivités Territoriales et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :  
**Madame Édith PRUVOST**, Adjointe au Maire de la commune de MANINGHEM-AU-MONT

- Collège des Riverains et Associations : **Madame Henriette VANBRUGGHE**, Présidente du G.D.E.A.M

- Collège des exploitants : **Madame Laurence LONGUET**

- Collège des salariés : **Monsieur Jacques PRAGAL**

1/5

### Règlement intérieur :

Il est précisé aux membres de la Commission, que désormais il serait préférable de prévoir l'organisation des C.S.S courant juin, ce qui permettrait de travailler sur un rapport d'activité plus actuel.

En ce qui concerne l'ordre du jour, il est de nouveau acté que le Sous-Préfecture soumettra l'ordre du jour aux membres du bureau pour complément, modifications et validation.

Il est également de nouveau précisé que les CSS « déchets » n'ont pas pour vocation à être consultées sur des points réglementaires. La répartition des voix entre les différents collèges composant la C.S.S n'est pas nécessaire.

### Rapport d'activités :

Il est à noter une baisse du tonnage réceptionné sur le site soit - 3,6 % par rapport à 2012. 99,9 % des déchets proviennent du Pas-de-Calais.

En ce qui concerne la répartition des déchets, hors matériaux de recouvrement, 77 % concernent les fermentescibles (ordures ménagères, invendus, impropres consommation), 20 % les encombrants de déchetteries, 3 % les déchets industriels classiques.

En cellules 5 et 6 ont été stockés 53 191 tonnes de déchets pour méthanisation, dont 476 tonnes destinées au recouvrement, 590 tonnes en sortie. La mise en service de la cellule C6 est intervenue courant novembre 2013.

Concernant la surveillance des eaux : pour l'année 2012, il y a eu 4 contrôles effectués par rapport aux eaux de ruissellement (eaux pluviales des voiries) ne montrant pas de dépassement.

Le taux des Lixiviats pompés (12 094m<sup>3</sup>) étaient en hausse de 10 % ce qui peut s'expliquer par les mauvaises conditions météorologiques de 2012 (plus de 1 410 mm d'eau) qui ont eu des incidences sur le deuxième trimestre 2013. Le cumul des précipitations pour l'année 2013 apparaît normal (1151 mm).

La qualité des eaux traitées avant rejet dépend des bâchées : il convient de préciser que les eaux stockées dans les bassins sont rejetées dans les bâchées. Pour les 27 bâchées d'eaux traitées qui représentent 8 440 m<sup>3</sup>, il n'y a pas de dépassement en P.H ni en M.E.S.

Les éléments AOX servent au traitement de l'eau pour la tour réfrigérante. Il est à noter deux dépassements de 1,6 et 1,02 mg/l contre 1mg/l autorisé. Un filtre charbon a été mis en place sur la tour réfrigérante pour limiter le rejet des A.O.X en phase de vidange.

En ce qui concerne la Demande Chimique en Oxygène, deux dépassements de 453 et 415 mg/l pour un maximum autorisé de 300 mg/l ont été constatés. Pour pallier cela, il a été procédé au recyclage des bassins de Lixiviats traités pollués en D.C.O et un meilleur brassage du bassin de Lixiviats bruts avant traitement sur la station a été mis en place.

En 2013, il y a eu 4 dépassements sur le suivi des paramètres, soit 1 de plus par rapport à l'année 2012. Globalement le volume est plus important en 2012 qu'en 2013 mais inférieur en 2011. La charge annuelle apportée au milieu naturel a augmenté de 27 %.

Pour les rejets par évaporation, la quantité s'élève à 4 968 m<sup>3</sup> soit 1 % de moins par rapport à 2012. En ce qui concerne l'analyse des légionelles, les 10 contrôles effectués en 2013 se sont révélés tous inférieurs à la limite de détection.

Le volume des eaux souterraines est stable sur les 5 piézomètres. Les valeurs du Carbone Organique Total apparaissent stables avec une tendance globale à la baisse. L'ensemble des paramètres mesurés respecte les valeurs de référence et il n'y a pas d'impact sur la qualité des eaux souterraines.

La production de biogaz capté atteint en 2013, 5 524 999 Nm<sup>3</sup> soit une baisse de -1,6 % par rapport à 2012 avec un débit moyen horaire de 632 Nm<sup>3</sup>/h. Pour les rejets atmosphériques des torchères, il n'y a aucun dépassement, ni rejets conformément à l'arrêté préfectoral. L'arrêt du dégazage équivaut à 2 jours soit 0,56 % du temps, ce qui peut s'expliquer par l'installation d'un second réseau biogaz périphérique et les tests et entretiens des installations.

Concernant la qualité de l'air 2 tests passifs d'une semaine ont été effectués chacun en juin et en novembre. Il n'y a pas de risque sanitaire et pas de franchissement du niveau risque 1 pour la toxicité chronique ou pour la toxicité cancérigène sur la campagne 2013.

Pour la valorisation du BIOGAZ par productions électrique et chaleur, 5 435 779 Nm<sup>3</sup> ont été valorisé avec un taux de CH<sub>4</sub> moyen de 30 %. L'énergie électrique nette valorisée s'élève à 4 874 MWh électrique soit l'équivalent de 400 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées, d'une consommation électrique annuelle de 2 096 habitants. L'énergie thermique produite est estimée à 8 057 MWhth soit l'équivalent de la consommation annuelle de 625 foyers.

Au sujet des « rondes odeurs », depuis fin 2012 et tout au long de l'année 2013, IKOS a mis en place une politique transparente sur la problématique des odeurs autour du site. Chaque ronde odeur couvre les communes de BIMONT, HUCQUELIERS, MANINGHEM-AU-MONT et jusqu'à l'entrée de la commune de WICQUINGHEM. 14 points de contrôle ont été identifiés et servent de marqueurs d'odeurs. Les odeurs peuvent correspondre à du biogaz, des effluents agricoles mais également des odeurs de poubelles fraîches. Les rondes sont effectuées en semaine et parfois le week-end. La fréquence est de l'ordre de 3 rondes par semaine voire jusque 5. Pour l'année 2013, 149 rondes ont été effectuées soit 2 086 points contrôlés. A 74 reprises, une odeur a été détectée : à 58 reprises, elle correspondait à une odeur de Biogaz, dans 15 cas à une odeur d'effluents agricole et à une odeur de poubelle dans 1 cas.

Pour l'année 2013, il est à noter une baisse des pics d'odeurs autour du site qui fait suite soit à une intervention de couverture terreuse et de géomembrane, au raccordement des drains ou aux puits de captage du biogaz.

#### Quelques événements marquants de l'année 2013 :

- Février 2013 : re-certification ISO 9001/14001 par le bureau VERITAS CERTIFICATION
- Juin 2013 : reprise et fin des travaux de la réalisation de la cellule 6
- Juillet / Août 2013 : remodelage des cellules 4 et 5, Inspection DREAL suite à l'incendie du bâtiment de prétraitement.
- Août / Septembre 2013 : déroulement de l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation à exploiter
- Octobre 2013 : réunion de la nouvelle Commission de Suivi de Site

Pour répondre à la question du GDEAM, IKOS confirme que 20 % des déchets sont destinés à l'enfouissement. Ces déchets, non valorisables proviennent des refus du tri ; il est possible d'en récupérer une petite partie caractérisable de « déchets utiles ». Cette part peut sembler importante mais reste subordonnée à la mise en place des autres filières de recyclage.

Pour les déchets ou matières sortant du site (cf page 17 du rapport), les plastiques représentent une part importante de ces déchets. IKOS précise sur ce point qu'une équipe spéciale hors exploitation travaillera sur cette problématique.

L'Association Prévention Santé Environnement Développement n'a pas trouvé les conclusions du laboratoire SEGECO en ce qui concerne les analyses liées à la légionellose. IKOS s'engage à les communiquer par voie de messagerie.

Suite à l'interrogation de la Chambre d'Agriculture il est précisé que même suite à une expertise, il reste très difficile de connaître la nature du départ de l'incendie de juillet 2013.

Tous les membres de la C.S.S sont invités à participer aux « rondes odeurs » par voie de messagerie. Lors de ces rondes, il serait utile de dissocier les odeurs liées aux nombreux épandages durant l'été. IKOS précise qu'il y a de moins en moins de problème d'odeur rendu possible par la récupération du gaz (8 puits sur l'ensemble des cellules contre 4 puits dans la normalité) mais ne peut toutefois pas s'engager à aucune odeur tout au long de l'année.

Pour information, il est précisé qu'à l'avenir et cela en réponse à une demande ministérielle, il y aura une multiplication des méthaniseurs.

Le G.D.E.A.M fait remarquer qu'ont été divisés par trois les produits de recouvrement ce qui s'explique par la mise en place d'une couverture terreuse et la végétalisation du dôme. L'affaissement du terrain est variable entre 10 et 20 %, ce qui dépend de la hauteur de mise en place des déchets mais également de la nature même des déchets.

### **Résultat de l'étude technico-économique :**

En préambule, la D.R.E.A.L fait état de nombreuses plaintes concernant des terres agricoles inondées ( cas de deux agriculteurs). Une réunion s'est d'ailleurs tenue sur ce point-là en mairie d'Hucqueliers en mai 2014 sous la présidence de Monsieur le Sous-Préfet de Montreuil.

Un arrêté de prescriptions complémentaires a été pris en septembre 2014 demandant à la société IKOS de réaliser une étude technico-économique sur l'optimisation de ses rejets aqueux :

- quantification et régulation des eaux rejetées (eaux pluviales et lixiviats traités)

- modification à apporter au niveau de l'aménagement des points de rejet pour permettre une meilleure diffusion dans le milieu récepteur.

L'actuel arrêté préfectoral autorise un rejet de 50m<sup>3</sup> de Lixiviats traités. Suite à la réunion en mairie d'Hucqueliers, une action rapide avait été mise en place et le rejet des Lixiviats se faisait en deux fois permettant une régulation du flux. Actuellement, des travaux sont engagés sur les deux points de rejet de lixiviats : la régulation automatique de 2m<sup>3</sup>/h permet un débit de vidange lissé sur 24 heures. Le flux ne sera plus aussi important sur une période courte. Il est précisé que la qualité des Lixiviats rejetées est conforme aux normes.

La DREAL précise également qu'IKOS respecte le S.A.G.E de la Canche en effectuant un rejet des eaux de 3l/s/ha pour un respect du tamponnement. Dans le cas contraire, une verbalisation sera appliquée.

En ce qui concerne le conflit entre les deux agriculteurs, les eaux inondant les terres agricoles ne proviennent pas uniquement du site IKOS. Monsieur le Sous-Préfet préconise que la meilleure solution soit trouvée pour traiter les eaux du centre et que les désordres liés au mauvais entretien du Talweg soient levés. Sur ce point IKOS confirme qu'il est prêt à engager les travaux liés à l'entretien du TALWEG.

En ce qui concerne les réalisations sur le site, la question de la régulation des Lixiviats a été traitée. Les eaux pluviales sont stockées dans un bassin incendie. Leur rejet se fera dans le respect des 3l/s/ha

L'étude réalisée par IKOS propose comme éventuels aménagements :

Hypothèse n°1 : aménagement d'une tuyauterie qui partirait du site IKOS vers HUCQUELIERS. Cette installation longerait le TALWEG puis passerait sous la route (connexion au regard de l'autre côté de la route, côté champ).

Hypothèse 2 : un collecteur pourrait rediriger les rejets vers la commune de BIMONT. La procédure réglementaire d'autorisation de rejet dans la BIMOISE pourrait s'avérer longue.

Hypothèse 3 : la gestion des eaux pluviales pourrait se faire sur site. Un bassin tampon (de 1 000 à 2 000 m<sup>2</sup>) servirait aussi de bassin d'infiltration.

Hypothèse 4 : IKOS procéderait à la mise en place d'un Taillis à Très Courte Rotation de Saule qui serait arrosé par les eaux de process.

Sur la communicabilité de l'étude, IKOS précise que l'étude n'est pas terminée et que sa diffusion entraînerait un risque de mauvaise interprétation.

Un point sera fait lors de la prochaine CSS prévue en juin 2015 sur les opérations d'entretien du talweg réalisées par IKOS. De son côté ; la Sous -Préfecture de Montreuil consultera la DDTM afin de connaître la quantité d'eau susceptible de provenir du bassin versant.

La réunion de la prochaine C.S.S en juin permettra également d'objectiver la situation suite à la saison des pluies. En fonction de l'ensemble de ces éléments, les hypothèses d'aménagements avancés dans l'étude réalisée par IKOS feront l'objet d'un nouvel examen.

#### Questions diverses :

Suite à la dernière enquête publique, l'arrêté d'autorisation permet l'exploitation de 7 casiers, soit 630 000m<sup>3</sup> sur 6 ans. Les cellules 1 à 5 n'ont jamais été remplies complètement. Il sera déposé en janvier un dossier de demande auprès des services de la D.R.E.A.L pour revenir au profil en dôme défini pour le site sans en changer le volume ni son emprise et ce dans le but d'aller au bout de l'exploitation du site avec une gestion saine (combler les volumes manquants pour mieux gérer d'ici 30 ans les eaux pluviales de post exploitation). La date de remplissage des 7 casiers est difficile à définir et dépend du tonnage.

IKOS confirme bien un projet de rachat de terrains (entre 6 et 7 hectares) non contigu au site.

Malgré la présence d'une signalisation, l'arrêt obligatoire et l'interdiction de tourner à gauche à la sortie du site d'IKOS ne sont pas toujours respectés. Il est important d'en informer les responsables du site en précisant l'heure. Les plaintes sont ainsi enregistrées dans le cadre de la démarche qualité et un rappel pourra être fait aux différents chauffeurs.

IKOS a rappelé sa proposition de réalisation du « tourne à gauche » à ses frais.

Monsieur le Sous-Préfet clôt cette réunion en précisant que des contrôles de Gendarmerie pourront être effectués, et qu'il conviendrait d'organiser une réunion du bureau 2 ou 3 semaines avant la C.S.S.

Le Sous-Préfet de MONTEUIL-SUR-MER par intérim

  
Philippe DIEUDONNE